

REGLEMENT FINANCIER

1-Présentation de la Mission Laïque Française

* La Mission Laïque Française est une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1902 reconnue d'utilité publique en 1907. Elle a pour objet la diffusion de la langue et de la culture française. A cet effet, elle crée et gère, dans le monde, des établissements scolaires qui scolarisent, de la maternelle à la terminale aussi bien les enfants du pays d'accueil que des enfants français et des enfants étrangers tiers.

* Le Lycée Français MLF de Bahreïn, comme un grand nombre d'établissements de la MLF, est un établissement autofinancé : il ne reçoit aucune subvention, ni de l'Etat Français, ni d'aucun autre organisme. Ses seules ressources proviennent des droits d'écologie. Ces droits d'écologie doivent donc couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

* L'inscription d'un élève au Lycée Français MLF de Bahreïn implique la pleine adhésion aux valeurs de la MLF et à ses principes et règles de fonctionnement administratifs et financiers.

2- Modalités de paiement

* Pour les nouveaux élèves, les frais d'inscription et l'avance doivent être réglés 15 jours après la décision de la direction. Au-delà de cette date, le dossier sera automatiquement annulé.

* Les droits de scolarité sont exigibles en trois versements payables sous 15 jours après facturation : le **27 septembre 2021**, le **9 décembre 2021** et le **13 mars 2022**.

* Les règlements sont à effectuer auprès du service financier de l'établissement.

* Les élèves déjà scolarisés à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire 20-21, ne payent ni les frais de dossier et ni les droits d'admission. **Cependant l'avance de 250 BD sur les frais de scolarité du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2021-2022 doit être versée lors de la réinscription au plus tard le 28 avril 2021** afin de confirmer la réinscription de ces derniers.

* **Les réinscriptions sont effectuées sous réserve du paiement de la totalité des factures de l'année antérieure.**

En cas d'impayés aucune réinscription ne sera possible.

* Pour tout paiement par virement bancaire, fournir la preuve de virement (copie d'écran acceptée) au service financier de l'établissement.

3- Arrivée en cours d'année scolaire

Pour toutes arrivées en cours d'année scolaire la règle du « tout mois commencé est dû » s'applique.

4- Départ avant la fin de l'année scolaire pour cas de force Majeure

Pour les frais de scolarité : Une période incompressible de 3 mois est due à partir de l'entrée dans l'établissement. Une fois passée la période incompressible de 3 mois, la règle du « tout mois commencé est dû » est applicable. Le calcul est établi au prorata du nombre de mois (n/10).

Pour les frais complémentaires : la règle du « tout trimestre commencé est dû » est applicable sans prorata.

Les départs au-delà du 30 avril 2022 n'ouvrent droit à aucun remboursement.

5- Engagement

L'inscription d'un élève dans un établissement de la Mission Laïque Française suppose l'acceptation du présent règlement, seul document qui fait foi dans les actes administratifs.

L'établissement se réserve le droit de ne plus admettre en classe, en cours d'année, les élèves dont les droits de scolarité n'auront pas été acquittés dans les délais requis.

Nous, soussignés,(PERE) et/ou.....(MERE)

de l'élève :

certifions avoir pris connaissance du **règlement financier** et du **règlement intérieur** du Lycée Français MLF de Bahreïn qui se trouve sur le lien suivant : <https://preinscription.lycee-francais.net/v3/index.php?p=accueil&site=lyceemlfbahrein&lng=FR> et nous nous engageons à les respecter sans réserves.

Faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »

Date & Signature du Père / Tuteur :

Date & Signature de la mère / Tutrice :

Les tarifs mentionnés dans le présent règlement sont hors taxes

Ces frais sont susceptibles d'évoluer conformément aux directives du Ministère de l'Education Bahreïnien.

Frais d'inscription - Règlement en Dinar Bahreïni seulement	
Frais de dossier (non remboursables)	80 BD
Droits d'admission au réseau MLF (non remboursables)	320 BD
Avance sur frais de scolarité	250 BD

Frais de scolarité				
Niveaux	Classes	Tarif scolarité annuel	Tarif frais complémentaires (Soumis à Tva) (Fournitures scolaires)	Tarif frais complémentaires (Manuels scolaires, Sortie pédagogiques, séances EPS..)
Ecole maternelle	PS - MS - GS	2223.460 BD	34.240 BD	96.300 BD
Ecole élémentaire	CP-CE1-CE2-CM1-CM2	2701.750 BD	34.240 BD	105.930 BD
Collège / Lycée	6 ^{ème} -5 ^{ème} - 4 ^{ème} -3 ^{ème} - 2 ^{nde} 1 ^{ère} - Terminale	4221.150 BD	34.240 BD	130.540 BD

Le tarif est divisé en 3 facturations : 1^{er} (40% le 27/09/2021) - 2^{ème} (30%) le 9/12/2021 - 3^{ème} (30%) le 13/03/2022.
Echéance de paiement : 1^{er} (le 12/10/2021), 2^{ème} (le 5/01/2022), 3^{ème} (le 30/03/2022)
AVANT LE 28 AVRIL 2021, une avance vous sera demandée au titre de la réinscription, d'un montant de 250 bd qui sera déduit de la facture du 1^{er} trimestre 2022/2023.

Prise en charge des frais de scolarité par les entreprises	
Un engagement écrit nominatif, de la part de l'entreprise, précisant les modalités de prise charge financière des frais de scolarité devra être fourni.	
Dans tous les cas, le représentant légal reste redevable des montants facturés.	

Frais d'examen	
Les frais d'examen ne sont pas inclus dans les frais de scolarité.	
Les familles des candidats (élèves de 3 ^{ème} , 1 ^{ère} et Terminale) s'en acquitteront auprès du service encaissement de l'établissement à réception de la facturation.	

Frais de restauration scolaire par trimestre (Soumis à Tva)			
	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} trimestre
Maternelle / Elémentaire	143.000	119.600	119.600
Collège / Lycée	201.000	171.000	171.000

Frais de transport scolaire par trimestre						
	1 ^{er} Trimestre		2 ^{ème} Trimestre		3 ^{ème} trimestre	
	Aller OU Retour	Aller ET Retour	Aller OU Retour	Aller ET Retour	Aller OU Retour	Aller ET Retour
ZONE 1 :Busaiten, Amwaj, Manama, Juffair, Arad...	151.200	302.400	124.900	250.800	124.900	250.800
ZONE 2: Budaiya, Seef, Reef, Saar, Janabiya...	197.400	394.800	163.100	326.200	163.100	326.200
Perte ou Dégradation du badge : 7 BD						

Frais des activités extra scolaires (Soumis à Tva)	
1 ^{er} versement : 45 BD, 2 ^e versement : 45 BD et 3 ^e versement : 45 BD	
Frais pour l'aide aux devoirs	
1 ^{er} versement : 37 BD, 2 ^e versement : 37 BD et 3 ^e versement : 37 BD	
ECOLE PRIMAIRE : Service Garderie après la classe (Soumis à Tva) – Toute heure commencée est due.	
4 BD / Heure	

Les inscriptions à la restauration, au transport et aux activités extra-scolaires représentent un engagement ferme des familles au trimestre qui n'ouvre pas droit à remboursement en cas d'annulation.

Signature des Parents

réseau mlfmonde

PO BOX
24447 Muharraq | BAHREIN
Tél : +973 (0)173 23 770 | Fax : +973 (0)173 36 492
Direction.bahrein.lycee@mlfmonde.org | <https://www.lyceefrancaismfbahrein.com>

